

Séance du 3 novembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 10 novembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Christiane KÖNIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : C. KÖNIG/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B.DIRAND ; G. JOBERT/M. PERRIN ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

DM n°12 – Remplacement du four de l'espace Ménétrier

Le four professionnel de l'Espace Ménétrier, utilisé dans le cadre des activités municipales et des locations de salle, fait l'objet d'une panne, nécessitant l'intervention du prestataire.

Le coût de remise en état de fonctionnement s'élève à 700 € TTC environ.

Il s'avère que ce matériel, installé depuis plusieurs années, fait désormais l'objet de pannes récurrentes.

Les interventions techniques sont de plus en plus fréquentes et génèrent :

- Des coûts cumulatifs importants de maintenance et de réparation,
- Des perturbations d'usage lors des manifestations ou locations,
- Des astreintes imprévues mobilisant le personnel technique.

Au vu du vieillissement du matériel et du coût d'entretien récurrent, il est proposé de remplacer ce matériel vieillissant par un modèle neuf plus fiable et économe en énergie, d'un montant évalué à 8731,92 € TTC, arrondi à 9 000 € TTC.

Il est proposé de prendre les crédits nécessaires sur l'excédent budgétaire, conformément au document ci-annexé.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°12 ci-annexée.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

